



Déclaration SNUipp-FSU 54 à la CAPD du 23 janvier 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie- DASEN,

Cette CAPD va aborder la mobilité des enseignants, dans son aspect inter-départemental et intra-départemental.

Dans le cadre des permutations informatisées, l'an dernier seulement 49 % des collègues de Meurthe et Moselle ont obtenu satisfaction dans leur souhait de changer de département. Seulement 25% des collègues souhaitant s'installer en Meurthe et Moselle ont réussi à intégrer notre département, ce qui donne à notre département un taux d'attractivité très élevé. Le SNUipp FSU continue de dénoncer les entraves à la mobilité qui placent certains collègues dans des situations personnelles souvent complexes voire douloureuses.

Sur le mouvement départemental, la géographie de notre département rend des zones moins attractives que d'autres, et crée de ce fait des situations personnelles compliquées. Nous étudions tous les ans la circulaire du mouvement et la modifions à la marge, mais nous estimons qu'il faudrait oser l'aborder sous un jour plus audacieux et rendre les affectations manuelles plus lisibles pour les collègues. C'est notamment l'objet de notre proposition, que nous appellerions « bourse aux postes » et que vous nommez « amphi-garnison ». Cette modalité, totalement transparente, permettrait aux collègues de se positionner en présentiel. Certes, cela engage un changement dans nos pratiques départementales. Mais les collègues auraient le sentiment d'avoir davantage la main sur les décisions essentielles les concernant et nous aurions tous à y gagner en sérénité. Notre rôle de délégués des personnels doit aussi permettre de modifier la forme du mouvement dans le fond. Nous espérons qu'il sera fait preuve d'un peu d'audace dans les choix opérés aujourd'hui.